

AR Prefecture

017-211704846-20241219-241218_D15_SEJ-DE
Reçu le 19/12/2024



Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 13 DECEMBRE 2024
Date d'affichage : 13 DECEMBRE 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 17

L'an deux mil VINGT-QUATRE, le DIX-HUIT DECEMBRE à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr ACCAD Alexandre, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoint, Mme TALAZAC Caroline, Mr VOISSIERE Denis, Mme VELTIN Michelle, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mr LAUGRAUD Jacky, Mme TRESCOS Catherine, conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : Mr BERTHAUD Dominique, Mr ROSE Bertrand, Mme BELIARD Saliha, Mr DUPLESSIS Cyril.

Étaient absentes excusées : Mme DEMENE Sandrine, Mme JORE Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 19 DECEMBRE 2024

15 ENFANCE JEUNESSE – TARIFS 2025

Mme Dumand-Gorichon présente ce qui suit :

Comme chaque année, le Service Enfance Jeunesse revoit sa grille des tarifs.

L'objectif est d'avoir une tarification qui corresponde à l'actualité économique du moment. Or, force est de constater que si nous appliquons l'inflation prévue sur 2025 (environ 2,2 %) majorée de l'augmentation des cotisations patronales prévues en 2025, nous serions sur une augmentation d'environ 5,2 % minimum cette année.

De ce fait et pour 2025, nous proposons une augmentation d'environ 2,5 % permettant d'absorber au moins l'inflation.

Tarification de l'accueil collectif de mineurs pour le centre de loisirs et l'accueil périscolaire (APS) de la Commune de Port-des-Barques Année 2025

ALSH	Tarif Plein	Régime Général	QF3 760/500	QF2 500/300	QF1 - de 300
½ journée	10,61	7,67	6,67	5,78	3,83
Journée	21,22	15,34	13,34	11,56	7,66
Extérieurs					
½ journée	13,77	9,88	8,62	7,46	4,99
Journée	27,54	19,76	17,24	14,92	9,98

Après 19h, heure légale de fermeture du Centre de Loisirs, les familles qui ne seront pas venues chercher leur enfant seront redevables de la somme de 20 € par heure commencée et par famille.

Accueil Péri Scolaire (APS)	Tarif Plein	CAF
Demi heure	1,37	1,24
Quart d'heure	0,69	0,62
Goûter	0,60	0,60

Après 19h00, heure légale de fermeture du Centre de Loisirs, les familles qui ne seront pas venues chercher leur enfant seront redevables de la somme de 20 € par heure commencée.

Repas du midi en centre de loisirs (vacances et mercredis) : 2,20 euros

Rappel : toute annulation ou modification de réservation non signalée auprès de la direction du centre de loisirs par courrier ou par mail (au plus tard 48 heures ouvrées avant le début de la période concernée) entrainera la facturation de la totalité de l'activité concernée.

AR Prefecture

017-211704846-20241218-241218-D15-SEJ-DE
Reçu le 19/12/2024

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'adopter les tarifs du Service Enfance Jeunesse pour l'année 2025 tels qu'ils sont présentés.

POUR = 15

ABSTENTION = 2 (Laugraud -Trescos)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 18 décembre 2024

Madame Le Maire,
Lydie DEMENE



La secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Geoffroy', written over a faint circular stamp.

Enregistrée le 19 décembre 2024

Affichée le 19 décembre 2024

Certifiée exécutoire le 19 décembre 2024